

8^{ème} tournoi du granit

Règlement particulier de la compétition

N° d'autorisation : « *en attente* »

N° Fédéral : 1900216

Juge-arbitre : **Marielle FALOUR**

1-La compétition est ouverte aux joueurs licenciés à la FFBad. Elle se déroule selon le Règlement général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

2-Les tableaux proposés pour les simples hommes et dames, les doubles hommes et dames et doubles mixtes **seront fonction du CPPH à J-15 avant le tournoi. Le tournoi est ouvert aux U15, U17, seniors et vétérans.** Les catégories autorisées pour ce tournoi sont R6 - D7 - D8 - D9 - P10 - P11 - P12 - NC.

Pour les mineurs, un accompagnateur majeur devra être présent dans la salle durant toute la compétition.

3- Les tableaux se joueront en poules de 3 ou 4 joueurs (ou équipes) avec deux sortants, suivis d'une élimination directe pour les phases finales. Possibilité de poule unique selon le nombre de joueur dans un tableau.

4-Un joueur peut s'inscrire sur deux tableaux (sauf simple et double mixte).

Le nombre de joueurs est limité, les inscriptions complétées et payées seront prises par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi) et par tableau. **Date limite : 30 mai 2020**

Aucun remboursement des droits d'engagement ne sera effectué si le forfait n'est pas signalé avant le tirage au sort, et non justifié après le tirage au sort.

5-Les organisateurs réalisent les tableaux selon le CPPH dans le but d'avoir des tableaux homogènes en nombre de participants et en niveau de jeu (avec l'accord du juge arbitre). En accord avec le RGC, le joueur le mieux classé d'un tableau (simple, double ou mixte) ne peut pas être 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Date de confection des tableaux : **3 juin 2020.**

6-Le tirage au sort pour la constitution des tableaux, sera effectué avec le logiciel utilisé (BadNet) en tenant compte du CPPH. Celui-ci sera figé 15 jours avant la compétition. Les choix des tableaux seront assujettis à l'approbation du Juge-Arbitre.

7-Les convocations seront transmises par mail uniquement **le 7 juin 2020.**

8-Dès son arrivée, un joueur devra se faire pointer à la table de marque.

9-Les joueurs doivent être licenciés à la date du tirage au sort et ne doivent pas faire l'objet d'une suspension.

10-Tout joueur non présent sur le terrain au 3^{ème} appel de son nom pourra être déclaré forfait. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes à compter de l'annonce du match par la table de marque.

11-Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match.

12-Tout joueur devant s'absenter de la salle devra prévenir le juge arbitre et la table de marque.

13-Seuls les volants homologués sont autorisés. Pour les joueurs classés, il s'agit de volants en plumes naturelles. Pour les joueurs NC, il peut s'agir de volants plumes. En cas de désaccord, le volant de référence **YONEX LEAGUE 7** est en vente dans la salle (Stand buvette).

14-Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum.

15-Toutes les rencontres se dérouleront en auto arbitrage.

16- Tout volant touchant les câbles ou paniers de basket est let au service (une seule fois), faute en jeu.

17-La tenue vestimentaire des joueurs doit être conforme aux règles du badminton.

18-Le juge arbitre peut prononcer la disqualification de tout joueur qui ne respecterait pas le règlement. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le Juge Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

19-Pour les règles du jeu, se référer au « Règles officielles du Badminton » édité par la BWF, édition novembre 2019.

(<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/officiels-techniques/les-regles-officielles>.)

20-L'utilisation de substance(s) et tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère Chargé des Sports (article 2-1 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

21-Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

22-Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de perte lors de la compétition.

23- Un joueur inscrit au tournoi peut demander la non-diffusion de son image sur des photos ou vidéos prises lors du tournoi. Pour cela, il devra en faire la demande à la table lors du pointage à son arrivée.